Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le 18/11/2026
ID : 083-218301208-20261112-DELIB20261108-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE

DELIBERATION N° 2026-11/08

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents :	23
votants :	29
pour :	29
contre :	0
abstention :	0

L'an deux mille vingt six
le 12 novembre à 19 heures
le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ZACHARIE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. **COULOMB Jean-Jacques, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : le 5 novembre 2026

PRESENTS :
Mmes et MM., COULOMB Jean-Jacques, FABRE Claude, COLETTA Eliane, INES Claude, DELLAVALLE Christine, MARTIN Gilles, NAUDIN Nathalie, MERLO Raymond, POZZI Monique, PEREZ Serge, DAMMA Frédéric, LEANDRI Stéphanie, DEGIOANNI Jean-Marie, COULOMB Isabelle, CRETELLO Karine, DEMOULIN Christophe, TRAPANI Virginie, MICHEL Laurianne, CENTOGAMBE-ROUX Annie, PASSEREL Claude, VAN DER DONCKT Alexis, MARCHAND Charlène, MONTAUD Michaël.

ABSENTS REPRESENTES :
M. POLLUS Alfred donne procuration à M. MERLO Raymond.
Mme ROYER Carole donne procuration à Mme CRETELLO Karine.
M. GEORGES Philippe donne procuration à M. INES Claude.
M. SCHIAPPAPIETRA Eric donne procuration à M. MARTIN Gilles.
Mme BONIS Valérie donne procuration à M. PASSEREL Claude.
M. DEHIMI Lucien donne procuration à M. VAN DER DONCKT Alexis.

OBJET : ADOPTION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE LA CAF DU VAR RELATIVE A L'AIDE AU FONCTIONNEMENT DES LUDOTHEQUES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que, dans le cadre de la signature de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Var relative au fonctionnement de la ludothèque pour la période 2024-2028, une vérification du dossier a mis en évidence la nécessité de régulariser la situation par une délibération du Conseil municipal ;
Considérant que cette convention définit les modalités d'intervention et de versement de la subvention « Fonds publics et territoires » destinée au fonctionnement des ludothèques ;
Considérant que cette aide, versée par la CAF, vise notamment à maintenir l'offre existante et à soutenir le fonctionnement de la ludothèque communale ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

Article 1 :
D'approuver la convention d'objectifs et de financement avec la CAF du Var relative au fonctionnement de la ludothèque ci-annexée pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le 18/11/2026
ID : 083-218301208-20261112-DELIB20261108-DE

Article 2 :
D'autoriser M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire

MAIRIE DE ST ZACHARIE 83 (VAR)

Jean-Jacques COULOMB

La Secrétaire

Eliane COLETTA

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr